



**VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 NOVEMBRE 2014**

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

LE 24 NOVEMBRE 2014

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL tenue à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert, ce vingt-quatrième jour du mois de novembre 2014, à 19 h 30.

Sont présents : Monsieur le conseiller André Fournier
 Monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
 Monsieur le conseiller Martin Chabot

Sont absents : Monsieur le conseiller Claude Phaneuf
 Madame la conseillère Sandra Gravel
 Madame la conseillère Nathalie Laprade

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Pierre Dolbec

Sont aussi présents : Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier
 Monsieur le directeur des Services techniques Martin Careau
 Madame la greffière adjointe Isabelle Bernier
 Madame l'urbaniste Andréanne Meilleur Gaudreau

ORDRE DU JOUR

1. Recueillement, reprise de la séance et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 10 novembre 2014
4. Demande de dérogation mineure : Lot 3 515 103 – rue de la Source
5. Consultation publique sur le règlement APR 1264-2014 (Affichage)
6. Consultation publique sur le règlement APR-1268-2014 (Permis et certificat)
7. Consultation publique sur le règlement APR-1269-2014 (Construction)
8. Lecture du certificat de la procédure d'enregistrement du 17 novembre 2014 : règlement de zonage numéro 1259-2014
9. Lecture du certificat de la procédure d'enregistrement du 17 novembre 2014 : règlement de lotissement numéro 1260-2014
10. Nomination du maire suppléant
11. Budget révisé 2014 de l'Office municipal d'habitation
12. Radiation de comptes à recevoir
13. Amendement au contrat de travail des cols blancs
14. Avance sur subvention 2015 à la Fondation médicale de la Jacques-Cartier
15. Modification au contrat du REER collectif
16. Signature du contrat de webdiffusion avec Mestrovision



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 NOVEMBRE 2014

17. Offre d'achat – Alain Gagnon – Piste cyclable
18. Étude de coût par Roche du projet de la Traversée de la Jacques-Cartier
19. Demande de report de vacances de l'adjointe administrative et préposée aux archives et à la comptabilité
20. Libération de la retenue : travaux de pavage 2014
21. Libération de deux montants de garantie : Boisés Ontaritz – phase 3
22. Indexation de la prime du patrouilleur aux travaux publics
23. Demande de subvention : Programme d'aide financière à la voirie locale
24. Option de servitude - aqueduc et égout - Parc industriel (Gestag et GRV)
25. Remplacement de la résolution numéro 391-2014 : remplacement du puits P-2
26. Dépôt du rapport sur la consultation du conseil local du patrimoine : site du Manoir seigneurial Juchereau-Duchesnay
27. Autorisation de paiement au Club de gymnastique ActiGym
28. Contrat avec Pyromax : spectacle pyrotechnique de la Fête nationale
29. Engagement d'un employé occasionnel au poste de préposé à l'accès aux locaux
30. Autorisation de paiement à la Corporation nautique Fossambault (CNF)
31. Autorisation de dépense : chaises ergonomiques Service sports, loisirs, culture et vie communautaire
32. Embauche d'un pompier après une période d'essai d'un an
33. Dépôt de la liste des engagements financiers
34. Approbation des comptes à payer de plus de 2 500 \$
35. Non renouvellement de l'adhésion à l'UMQ
36. Avis de motion: amendement au règlement de circulation / limite de vitesse chemin Taché et route des Erables
37. Suivi par les élus
38. Autres sujets
39. Période de questions
40. Clôture

Le quorum étant constaté, la séance de novembre est reprise.

L'expression « ADOPTÉE » signifie que tous les conseillers présents ont voté en faveur de la proposition, « ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ » signifie que tous les conseillers et le maire ont voté en faveur de la proposition alors que l'expression « ADOPTÉE À LA MAJORITÉ » signifie que malgré qu'un ou plusieurs conseillers aient voté contre la proposition, la majorité de vote en faveur de la proposition a quand même été atteinte.

596-2014 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour en y reportant les points 18, 19 et 36.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 NOVEMBRE 2014

597-2014 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2014

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil du 10 novembre 2014
comme il a été présenté.

ADOPTÉE

CONSULTATION (DÉROGATION MINEURE)

À la demande de monsieur le maire Pierre Dolbec et des membres du conseil, l'urbaniste Andréanne Meilleur Gaudreau, conformément à l'article 127 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, explique la demande de dérogation mineure déposée par M. Beudet, propriétaire d'un lot vacant boisé situé sur la rue de la Source, soit le lot 3 515 103 afin d'installer une clôture de 2 mètres de hauteur à la marge de recul avant, qui est de 9 mètres dans ce secteur.

Le conseil entend les personnes et organismes qui désirent apporter des commentaires relativement à cette demande de dérogation mineure.

Le Conseil a décidé, après avoir entendu les commentaires, de reporter la décision d'accorder ou de refuser la demande de dérogation mineure à une séance ultérieure.

**CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO APR-1264-2014**

Conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, monsieur le maire Pierre Dolbec préside l'assemblée de consultation sur le projet de règlement numéro APR-1264-2014.

À la demande de monsieur le maire Pierre Dolbec, l'urbaniste Andréanne Meilleur Gaudreau, conformément à l'article 127 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, explique le projet de règlement numéro APR-1264-2014 pourvoyant à remplacer le chapitre intitulé « Normes relatives à l'affichage » dans le règlement de zonage afin de modifier les dispositions portant sur l'affichage.

Le président entend les personnes et organismes qui désirent apporter des commentaires relativement à ce projet de règlement.

Conformément à l'article 109.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier explique le projet de règlement et les conséquences de l'adoption ou de l'entrée en vigueur d'un tel règlement et entend les personnes et organismes qui désirent s'exprimer. Monsieur Grenier précise également que ce projet de règlement ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

**CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO APR-1268-2014**

Conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, monsieur le maire Pierre Dolbec préside l'assemblée de consultation sur le projet de règlement numéro APR-1268-2014.

À la demande de monsieur le maire Pierre Dolbec, l'urbaniste Andréanne Meilleur Gaudreau, conformément à l'article 127 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, explique le projet de règlement numéro APR-1268-2014 pourvoyant à remplacer le règlement 626-91 relatifs aux permis et certificats.

Le président entend les personnes et organismes qui désirent apporter des commentaires relativement à ce projet de règlement.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 NOVEMBRE 2014

Conformément à l'article 109.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier explique le projet de règlement et les conséquences de l'adoption ou de l'entrée en vigueur d'un tel règlement et entend les personnes et organismes qui désirent s'exprimer. Monsieur Grenier précise également que ce projet de règlement ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

**CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO APR-1269-2014**

Conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, monsieur le maire Pierre Dolbec préside l'assemblée de consultation sur le projet de règlement numéro APR-1269-2014.

À la demande de monsieur le maire Pierre Dolbec, l'urbaniste Andréanne Meilleur Gaudreau, conformément à l'article 127 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, explique le projet de règlement numéro APR-1269-2014 pourvoyant à remplacer le règlement 625-91 relatifs à la construction.

Le président entend les personnes et organismes qui désirent apporter des commentaires relativement à ce projet de règlement.

Conformément à l'article 109.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier explique le projet de règlement et les conséquences de l'adoption ou de l'entrée en vigueur d'un tel règlement et entend les personnes et organismes qui désirent s'exprimer. Monsieur Grenier précise également que ce projet de règlement ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

**LECTURE DU CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT
RÈGLEMENT NUMÉRO 1259-2014**

La greffière adjointe donne lecture du certificat d'enregistrement émis suite à la tenue d'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes demandant que le règlement numéro 1259-2014 fasse l'objet d'un scrutin référendaire.

**LECTURE DU CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT
RÈGLEMENT NUMÉRO 1260-2014**

La greffière adjointe donne lecture du certificat d'enregistrement émis suite à la tenue d'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes demandant que le règlement numéro 1260-2014 fasse l'objet d'un scrutin référendaire.

598-2014 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

ATTENDU que l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* stipule que le conseil désigne, pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le maire Pierre Dolbec
ET RÉSOLU que ce conseil nomme madame la conseillère Nathalie Laprade, conseillère du district numéro 4, pour agir à titre de maire suppléant pour une période de quatre mois débutant le 1^{er} décembre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 NOVEMBRE 2014

599-2014 BUDGET RÉVISÉ DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION

ATTENDU QUE par la résolution 574-2013, le conseil a approuvé les prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier pour l'année financière 2014 qui comportent des revenus de 94 487 \$ et des dépenses de 152 718 \$, laissant un déficit d'opération de 58 231 \$ défrayé à 10 % par la Ville et à 90 % par la Société d'habitation du Québec;

ATTENDU QUE par la résolution 512-2014, le conseil a approuvé les prévisions budgétaires révisées de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier pour l'année financière 2014 qui comportent des revenus de 83 274 \$ et des dépenses de 155 289 \$, laissant un déficit d'opération de 72 015 \$ défrayé à 10 % par la Ville et à 90 % par la Société d'habitation du Québec;

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a déposé un autre budget révisé pour l'année 2014;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier

ET RÉSOLU que le conseil approuve les prévisions budgétaires révisées de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier pour l'année financière 2014 qui comportent des revenus de 83 274 \$ et des dépenses de 156 366 \$, laissant un déficit d'opération de 73 092 \$ défrayé à 10 % par la Ville et à 90 % par la Société d'habitation du Québec.

ADOPTÉE

600-2014 RADIATION DE COMPTES À RECEVOIR

ATTENDU QUE quelques comptes à recevoir datant des années 2009 à 2013 ne seront pas recouverts;

ATTENDU QUE les démarches appropriées ont été entreprises pour tenter de les récupérer mais sans succès;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot

ET RÉSOLU de radier les comptes à recevoir datant des années 2009 à 2013 qui ne seront pas recouverts pour un total de 748,95 \$, tel qu'apparaissant sur la liste préparée par madame Julie Cloutier, trésorière adjointe.

ADOPTÉE

601-2014 DEUXIÈME AMENDEMENT AU CONTRAT DE TRAVAIL DES COLS BLANCS

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot

ET RÉSOLU d'autoriser monsieur le maire Pierre Dolbec et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier à signer un deuxième amendement au contrat de travail des cols blancs, de façon à y inclure deux nouvelles clauses, ainsi que la description de tâches des inspecteurs adjoints.

ADOPTÉE

602-2014 AVANCE DE SUBVENTION À LA FONDATION MÉDICALE DE LA JACQUES-CARTIER

ATTENDU les besoins spéciaux de la Fondation médicale de la Jacques-Cartier d'ici au 31 décembre 2014;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier

ET RÉSOLU de verser une avance de 25 000 \$ à la Fondation médicale de la Jacques-Cartier, prise à même le budget 2015 de subvention au poste 02-590-00-996.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 NOVEMBRE 2014

603-2014 MODIFICATION AU CONTRAT DU REER COLLECTIF

ATTENDU la proposition de l'Industrielle Alliance d'ajouter une directive d'investissement par défaut;

ATTENDU la demande de l'Industrielle Alliance d'apporter certaines modifications au calcul des valeurs unitaires des fonds de placement à des fins de présentation uniquement;

ATTENDU le document de tarification présenté par l'Industrielle Alliance présentant une diminution des frais de gestion mais ajoutant quelques tarifs à l'utilisation tels que des frais lors des retraits.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot

ET RÉSOLU que le conseil autorise monsieur le maire Pierre Dolbec et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier à signer les documents pour l'ajout d'une directive de placement par défaut, d'approuver les modifications au calcul des valeurs unitaires des fonds de placement et la nouvelle tarification.

ADOPTÉE

**604-2014 SIGNATURE D'UN CONTRAT DE VIDÉOTHÈQUE DE TYPE MUNICIPALE –
DIFFUSION DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL**

ATTENDU la présentation par Maestrovision d'une vidéothèque de type municipale qui permettrait de diffuser les séances du conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier

ET RÉSOLU d'autoriser monsieur le maire Pierre Dolbec et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier à signer le contrat d'une vidéothèque de type municipale avec Maestrovision d'une durée de deux ans afin de diffuser les séances du conseil de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

La somme nécessaire de 1007,88 \$ sera imputée, en 2015 et en 2016, au poste budgétaire 02-110-00-335.

ADOPTÉE

605-2014 ACHAT D'UNE PARCELLE DE TERRAIN – CHEMIN DE LA LISEUSE

ATTENDU que le tracé du Chemin de la Liseuse passe sur la propriété de Monsieur Alain Gagnon, soit sur le lot 4 010 450;

ATTENDU que la servitude de passage est présentement échue;

ATTENDU qu'il serait préférable d'acheter une parcelle de terrain de la propriété de monsieur Gagnon plutôt que de signer une nouvelle servitude de passage;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier

ET RÉSOLU de mandater le notaire Mario Boilard pour la préparation de l'option d'achat.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser monsieur le maire, Pierre Dolbec et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Marcel Grenier à signer ladite option afin d'acquérir de monsieur Alain Gagnon la parcelle de terrain requise pour le Chemin de la Liseuse soit une superficie de 1 733,6 m² pour le montant de 22 500\$.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU que la Ville acquittera les frais de subdivision du lot 4 010 450, du certificat de localisation, des actes notariés et la construction d'une clôture en bois et la plantation de cèdres à la limite des deux propriétés.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 NOVEMBRE 2014

606-2014 LIBÉRATION DE LA RETENUE CONTRACTUELLE : TRAVAUX DE PAVAGE 2014

ATTENDU QUE le conseil a procédé à l'acceptation provisoire des travaux de construction réalisés par Les Entreprises P.E.B. Ltée dans le cadre du projet « Travaux de pavage 2014 »;

ATTENDU QU'un montant de 46 732 \$ a été retenu à titre de garantie contractuelle;

ATTENDU QUE Les Entreprises P.E.B. Ltée ont proposé de remplacer cette retenue par un cautionnement d'entretien, d'un montant équivalent, émis par Intact compagnie d'assurance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier

ET RÉSOLU d'autoriser la libération de la retenue contractuelle de 46 732 \$ en échange de l'original d'un cautionnement d'entretien émis par Intact compagnie d'assurance pour un montant équivalent.

ADOPTÉE

607-2014 LIBÉRATION DE DEUX MONTANTS DE GARANTIE : BOISÉS ONTARITZI – PHASE 3

ATTENDU l'entente signée entre la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et Placement M.P. inc. concernant des travaux municipaux;

ATTENDU le règlement No 912-2003 relativement à de telles ententes;

ATTENDU que ce conseil a accepté provisoirement les travaux de construction du projet « Boisés Ontaritzi », phase 3, le 10 décembre 2012;

ATTENDU qu'à ce moment, deux montants ont été déposés en garantie. Un premier, de 2 000 \$, pour garantir la réparation effectuée au pavage de base à l'endroit du raccordement avec la phase 2, pour une période de deux ans. Un deuxième, de 3 000 \$, pour garantir les travaux effectués par Raymond Robitaille excavation inc, également pour une période de deux ans;

ATTENDU que la période de garantie débutait le 6 novembre 2012;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier

ET RÉSOLU que ce conseil autorise la libération des deux montants de garantie.

ADOPTÉE

608-2014 INDEXATION DE LA PRIME DU PATROUILLEUR AUX TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU QUE le montant versé hebdomadairement au patrouilleur aux travaux publics doit être indexé. Le patrouilleur aux travaux publics effectue la vérification de l'état des routes en période hivernale, soit du 15 novembre au 15 avril. Il est responsable de faire sortir les déneigeuses au moment opportun;

ATTENDU QUE le patrouilleur aux travaux publics est rémunéré sur une base forfaitaire;

ATTENDU la recommandation du directeur adjoint aux travaux publics en date du 24 novembre 2014;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier

ET RÉSOLU d'indexer le montant versé hebdomadairement au patrouilleur aux travaux public de 5 %. Cette indexation représente, pour la saison 2014-2015, un montant additionnel de 20,76 \$ par semaine.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que cette indexation soit effectuée à chaque année, en début de saison.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 NOVEMBRE 2014

**609-2014 PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL :
VOLET ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER
LOCAL**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL);

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU QUE le conseil de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet AIRLL.

ADOPTÉE

**610-2014 OPTION DE SERVITUDE D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT PARC INDUSTRIEL – GESTAG
ET GRV**

ATTENDU QUE ce conseil souhaite procéder à l'ouverture d'une nouvelle rue dans la partie nord du parc industriel;

ATTENDU QU'il est prévu que cette nouvelle rue soit desservie par les services d'aqueduc et d'égout;

ATTENDU QU'il est nécessaire de signer une option de servitude avec les compagnies Gestag inc. et GRV inc. pour l'enregistrement d'une servitude sur une partie des lots 4 600 059, 4 811 026 et 4 783 689. Cette servitude permettra le raccordement des conduites d'aqueduc et d'égout de la nouvelle rue aux réseaux de la route de Fossambault;

ATTENDU le projet d'option de servitude préparé par Me Mario Boilard, notaire;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'autoriser monsieur le maire Pierre Dolbec et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier à signer le projet d'option de servitude préparé par Me Mario Boilard, notaire, pour l'enregistrement d'une servitude sur une partie des lots 4 600 059, 4 811 026 et 4 783 689.

ADOPTÉE

**611-2014 DEMANDE D'AUTORISATION : AMÉNAGEMENT D'UN NOUVEAU PUIITS EN
REEMPLACEMENT DU PUIITS P-2**

ATTENDU QU'une demande d'autorisation doit être présentée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour l'aménagement d'un nouveau puits en remplacement du puits P-2;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU d'autoriser monsieur Martin Careau, ingénieur, directeur des Services techniques, à présenter au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques une demande d'autorisation en vertu du règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection, pour l'aménagement d'un nouveau puits en remplacement du puits P-2;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le paiement de la demande, au montant de 4 423 \$, à l'ordre du ministre des Finances et de l'Économie;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil s'engage à transmettre au MDDELCC, 60 jours après la fin des travaux autorisés, une attestation signée par un ingénieur spécifiant que les travaux ont été réalisés conformément aux plans, devis et documents



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 NOVEMBRE 2014

faisant partie intégrante de l'autorisation. À cet égard, la date de fin prévue des travaux est le 31 août 2015 et l'attestation requise sera transmise au MDDELCC avant le 31 octobre 2015. Advenant le cas où les travaux seraient retardés et que la transmission de l'attestation serait reportée au-delà de la date prévue, la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier s'engage à aviser le MDDELCC des nouvelles dates de fin prévue des travaux et de transmission de l'attestation.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'abroger la résolution numéro 391-2014.

ADOPTÉE

**DÉPÔT DU RAPPORT SUR LA CONSULTATION DU CONSEIL LOCAL DU
PATRIMOINE : SITE DU MANOIR SEIGNEURIAL JUCHEREAU-DUCHESNAY**

Conformément à la *Loi sur le patrimoine culturel*, le conseil local du patrimoine donne son avis au conseil municipal au sujet du projet de citation du site du Manoir seigneurial Juchereau-Duchesnay. Ainsi, un compte rendu de la séance de la consultation et l'avis du conseil local du patrimoine est déposé au conseil par madame la greffière adjointe, Isabelle Bernier.

612-2014 AUTORISATION DE PAIEMENT AU CLUB DE GYMNASTIQUE ACTIGYM

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU d'autoriser le paiement au Club ActiGym dans le cadre de l'entente intermunicipale avec la Ville de Pont-Rouge pour la gymnastique pour l'année 2014 au montant de 3 835,80 \$.

La dépense sera imputée au poste budgétaire 02-701-27-447 après une appropriation de l'excédent de fonctionnement non affecté de 769,80 \$.

ADOPTÉE

613-2014 AUTORISATION DE DÉPENSE À PYROMAX SPECTACLE DE LA FÊTE NATIONALE

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU d'autoriser l'application de l'an deux du contrat avec Pyromax pour la fourniture du spectacle pyrotechnique pour la Fête nationale 2015 pour un montant de 10 400 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE

614-2014 ENGAGEMENT D'UN PRÉPOSÉ À L'ACCÈS AUX LOCAUX

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU d'entériner l'engagement de monsieur Mathieu Perron au poste occasionnel de préposé à l'accès aux locaux.

Monsieur Perron sera rémunéré à l'échelon 3 de la grille salariale prévue pour ce poste.

ADOPTÉE

615-2014 AUTORISATION DE PAIEMENT À LA CORPORATION NAUTIQUE FOSSAMBAULT

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois ;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 NOVEMBRE 2014

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU d'autoriser le paiement à la Corporation nautique de Fossambault dans le cadre de l'entente pour le camp de jour pour l'été 2014 au montant de 2 032 \$.

La dépense sera imputée au poste budgétaire 02-701-56-417 après une appropriation de l'excédent de fonctionnement non affecté de 338 \$.

ADOPTÉE

616-2014 AUTORISATION DE DÉPENSE ACHAT DE CHAISES ERGONOMIQUES

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU d'autoriser, à même le fonds de roulement, l'achat de chaises ergonomiques pour un montant de 3 600 \$, incluant les taxes, tel que prévu au plan d'immobilisations 2014, projet 151.

ADOPTÉE

617-2014 EMBAUCHE D'UN POMPIER-PREMIER RÉPONDANT APRÈS PÉRIODE D'ESSAI

ATTENDU le rapport du directeur du Service de protection contre les incendies, monsieur Pierre Beaumont, en date du 19 novembre 2014 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU de nommer monsieur Jonathan Duguay à titre de pompier-premier répondant au sein du Service de protection contre les incendies.

ADOPTÉE

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Le directeur générale et secrétaire trésorier dépose la liste des engagements financiers pour la période se terminant le 20 novembre 2014, laquelle comprend 57 commandes au montant de 30 780,95 \$.

618-2014 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DE PLUS DE 2 500 \$

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer au 31 octobre 2014, laquelle totalise la somme de 72 466,84 \$ et d'autoriser le secrétaire-trésorier à faire les versements aux fournisseurs.

ADOPTÉE

619-2014 NON RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

ATTENDU la demande de renouvellement d'adhésion de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'année 2015;

ATTENDU le pacte fiscal que l'UMQ a signé avec le gouvernement du Québec combiné aux modalités sur le remboursement de la taxe de vente, qui nous ont été imposés l'an dernier, représentent pour notre ville un manque à gagner de près de 400 000 \$, plus exactement 3,4 % du budget total de nos revenus ou 4 % de nos dépenses d'opération;

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier s'est classée très avantageusement au niveau du contrôle de ses dépenses par l'école des HEC pour l'exercice 2012 et que l'an passé elle a absorbé, de peine et de misère, le manque à gagner au sujet de la TVQ, sans en faire subir les conséquences à ses contribuables;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 NOVEMBRE 2014

ATTENDU qu'en gérant ainsi, de façon très serrée, la marge de manœuvre de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier est maintenant presque inexistante, surtout avec l'annonce à la dernière minute de la signature de ce prétendu pacte fiscal;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par monsieur le maire Pierre Dolbec

ET RÉSOLU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier ne renouvellera pas son adhésion à l'Union des municipalités du Québec pour l'exercice 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SUIVI DES DOSSIERS PAR LES ÉLUS

À cette séance, aucun suivi n'a été fait par les élus.

AUTRES SUJETS

À cette séance, monsieur le conseiller Yves-J. Grenier et monsieur le maire Pierre Dolbec ont déposé chacun le document intitulé : « Déclaration d'intérêts pécuniaires des membres du conseil ».

Ensuite, monsieur le maire Pierre Dolbec a remercié les conseillers pour la qualité de leur travail ainsi que pour leur assiduité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes*, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

620-2014 CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot

ET RÉSOLU de clore cette séance.

ADOPTÉE

L'assemblée est levée à 20 h 43.

PIERRE DOLBEC
MAIRE

MARCEL GRENIER
DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER



**VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 NOVEMBRE 2014**
